

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du Lundi 9 Décembre 2019 à 20 h Salle du VEYRE

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Mmes et MM. : Christian ROUZIERES - Jeanine HERCOUËT-TESTA - Jean-François CABEZON - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI - Hervé BRAYAT - Didier FEL - Jacques GENTIL - Evelyne LACAZE- Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBE - Bernard RIVES - Nadine TEULLET- Florian MORELLE

Etaient absents et avaient donné procuration : - Monique DELORT (procuration donnée à Jeanine HERCOUËT-TESTA - Claude Régine BONNARD (procuration donnée à Florian MORELLE).

Était absent : Yves SEYRIES,

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 Octobre 2019**

➔ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE**

Voir Annexe

### **3) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC) : MODIFICATION DES STATUTS.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de Maurs adhère au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité » en application de l'arrêté Préfectoral du 19 décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 01/10/2009, la Commune de Maurs a décidé de transférer la compétence « Eclairage Public », option 1.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), promulguées en août 2015, le comité Syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 octobre 2019.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes (document envoyés en annexe).

**En application de l'article L5211-18 du CGCT, les Communes membres doivent se prononcer.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'émettre un avis favorable et d'approuver la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé ;
- d'émettre un avis favorable à l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent ;
- d'émettre un avis favorable et d'approuver la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de Maurs quittant le secteur intercommunal d'énergie Maurs pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de MAURS VEINAZES » ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

➔ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DES BAINS**

Ces travaux relatifs au renforcement secteur rue des Bains peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 13 384,37 €

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit : 6 692.19 €.

- 1<sup>er</sup> versement de 3 346.10 € à la commande des travaux,
- 2<sup>ème</sup> versement au décompte des travaux.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **5) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DES BAINS**

Ces travaux rue des Bains peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 352,32 €

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 60% du montant HT de l'opération, soit : 4 411.39 € à verser au décompte des travaux.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **6) REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE PLACE DE LA GARE**

Ces travaux Place de la gare peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 119,78 €

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit : 559.89 € à verser au décompte des travaux.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **6) REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE RUE DES CATALANS**

Ces travaux rue des Catalan peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 201,62 €

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit : 600.81 €. à verser au décompte des travaux.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **7) OFFICE DU TOURISME DE LA CHATAIGNERAIE : IMPLANTATION ITINERAIRES VTT AU PLAN DEPARTEMENTAL**

L'Office de Tourisme Châtaigneraie Cantalienne a élaboré un projet d'aménagement d'itinéraires de randonnées VTT, traversant le territoire communal. (*Carte consultable en mairie*)

En vue de solliciter auprès du Conseil Départemental, l'inscription de ces itinéraires au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée,

La Commune de MAURS

- S'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par ces deux circuits
- Accepte le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaires à la pratique de la randonnée.
- S'engage à diffuser ou à faire diffuser une information au public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **8) CREATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CPIE DU CANTAL (CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT)**

La commune de MAURS doit créer son plan Communal de Sauvegarde pour remplir ses obligations d'information préventive de la population

Ce document est nécessaire également pour l'obtention des crédits d'Etat pour les d'étude sur les cours d'eau (l'Estrade, du Gravery,) et sur le système d'endiguement de la cité Armand et les travaux prévus sur l'Arcambe.

Au vu du travail que ce programme représente, le Conseil Municipal décide d'accepter le soutien de technicien du Syndicat mixte du Bassin du Lot et de prendre en charge un contrat de mission d'assistance dans la réalisation du P.C.S. de Maurs avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne (CPIE) qui a déjà réalisé le PCS de St Etienne et St Constant.

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **10) ETUDE SCHEMA DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG ET DEFINITION DU PERIMETRE**

Le projet de revitalisation du Centre Bourg de Maurs et de son territoire se compose de 4 défis, 11 chantiers et au moins 44 actions à court, moyen et long terme.

- Défi 1 : Restaurer l'attractivité du centre-bourg avec le Chantier n°1 : Rénover et adapter l'habitat, Chantier n°2 : Valoriser le patrimoine, Chantier n°3 : Requalifier les espaces urbains ;
- Défi 2 : Valoriser les échanges et les solidarités à l'échelle du bassin de vie avec le chantier n°4 : Pérenniser le pôle de services et d'équipements, Chantier n°5 : Renforcer l'accessibilité des services pour tous ;
- Défi 3 : Dynamiser l'économie avec le chantier n°6 : Maintenir et attirer les entreprises, Chantier n°7 : Valoriser l'activité agricole, Chantier n°8 : Développer l'offre touristique ;
- Défi 4 : S'inscrire dans une démarche de transition énergétique avec le chantier n°9 : Proposer des alternatives aux déplacements automobiles, Chantier n°10 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments, Chantier n°11 : Préserver l'environnement et limiter l'étalement urbain.
- Pour 2019, une action démarre avec l'accord de subvention du Conseil Départemental, pour l'Aménagement des rues Sainte-Agnès et Torse. Cette action rentre dans le cadre du Défi 1.
- Pour 2020, l'action sur l'Ilot Place du Marché est à l'étude auprès du cabinet d'architecture Trabon
- Pour conduire ce projet de revitalisation, le Conseil Municipal a défini le périmètre de la zone de revitalisation dans laquelle les actions devront s'inscrire. (Voir en annexe)

Ce périmètre reprend les limites de la proposition des services des bâtiments de France sauf une zone rue Figeagaise, en rajoutant les voiries d'entrées de ville, la zone de la gare, la rue du Bac et l'espace public et voirie le long du ruisseau l'arcambe. Les prochaines études et réflexions tiendront comptes de la future déviation de Maurs pour la nationale 122.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (deux abstentions)**

## **11) DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal accepte une décision modificative, sur le budget principal, de : 169 153,97€ en recettes et dépenses pour répondre à des règles d'écriture comptable sans incidences sur le budget

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (deux abstentions)**

## **12 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET AEP**

Le Conseil Municipal accepte une décision modificative, sur le budget de l'eau de : 166 010,68€ en recettes et dépenses pour répondre à des règles d'écriture comptable sans incidences sur le budget

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (deux abstentions)**

## **13) BUDGET GENERAL ET BUDGET DE L'EAU : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2020 QUART DE CREDIT**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 pour le budget général et le budget AEP** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**Budget Général d'investissement** (hors opérations financières) 2018 : 1 196 740 € Montant maximal des dépenses autorisées pour 2020 : **314 119.97 €**.

**Budget d'investissement Adduction D'eau Potable** :(hors opérations financières) 2018 : 303 194 € Montant maximal des dépenses autorisées pour 2020 : **209 869 €**

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (deux abstentions)**

## **14) TARIFS 2020**

Le tableau des tarifs 2020 proposés, par les des différentes commissions est :

- **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

Voir document annexé Ces tarifs sont également à retrouver sur le site internet

## **15) RENOUELEMENT ET CREATION POSTE CDD : CHARGE DE MISSION COMMUNICATION ET ANIMATION ET AGENT SERVICE TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal décide

- De renouveler un poste de chargé de missions « relations publiques-animations » sur un grade de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable.
- De créer un CDD d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, pour une durée de 6 mois, renouvelable ;

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **16) INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ **Subvention :**

- Il a été obtenu un accord de 26 320 € de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement de menuiseries à l'école et la médiathèque qui viennent se rajouter à la subvention DETR..

### ➤ **Travaux**

- Rue de La Martinelle Les tranchées ont été comblées et gravillonnées afin de permettre la circulation le goudronnage de la route se fera au printemps en attendant une réfection totale de la voirie avec aménagement des trottoirs
- Place de l'Europe les travaux de réseaux vont être interrompus en fin d'année.
- Extension du lotissement « Le Conte » les travaux sont en voie d'achèvement.
- Les statues en bois de l'abbatiale désinsectisées seront repositionnées avant le 20 décembre.

### ➤ **Illumination de fin d'année**

- De nouvelles décorations ont été placées cette année

### ➤ **Dates à retenir**

- 13 décembre 2020 : séance cinéma à l'Espace Cabrespine
- 11 Janvier 2020 réception des pompiers à la mairie de Maurs pour la Sainte Barbe
- 25 Janvier 2020 à 11H à l'espace Pierre Cabrespine vœux à la population

### ➤ **Départs en retraite d'agents**

- Mme CHAMBON est en congés et elle sera officiellement en retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- M BARRIERE sera à la retraite le 1<sup>er</sup> mars 2020.

### ➤ **Une discussion s'instaure sur la future fermeture du Lycée**

### ➤ **Bulletin Municipal**

- Maurs Actualités de Janvier 2020 est en cours d'élaboration il sera distribué entre Noël et le Premier de l'An

➤ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

- Le repas des aînés est prévu le 10 Décembre 2019 à l'espace Pierre Cabrespine
- Les cadeaux pour ceux qui n'ont pas assisté à ce banquet seront distribués avant Noël

**16) INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

Le dernier Conseil Communautaire a eu lieu le 3 Décembre 2019 à Maurs avec notamment à l'ordre du jour  
L'adoption du projet pour 2021 d'une restructuration du service des ordures ménagères

- Nouveauté architecturale dans l'implantation des poubelles et colonne de tri
- Redéfinition des circuits de ramassage
- Extension des consignes de tri
- Mesures incitatives pour une diminution de la production des déchets

La Communauté des Communes de la Chataigneraie Cantalienne propose une aide aux commerces porteur de projets qui ne sont pas éligibles aux aides de la Région.

La séance est levée à 22h30